

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1506

Artikel: Bilan de la législature 1998-2002 : l'occasion manquée du centre-droite vaudois
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008447>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'occasion manquée du centre-droite vaudois

Le bilan du gouvernement vaudois est médiocre. Aucun des grands chantiers ouverts pendant la législature a véritablement porté ses fruits. L'obsession de la rigueur budgétaire, un sens approximatif des objectifs politiques ont miné l'action gouvernementale. Reste néanmoins la mise en œuvre de nouvelles collaborations intercantionales.

Le 2 février 1998, le Conseil d'État vaudois présentait le bilan de la législature sous le titre « Cette législature vaut mieux que sa réputation ». Quatre ans plus tard, l'Exécutif vaudois entonne le même refrain, la conviction en moins. Entre-temps, le canton de Vaud est passé d'une crise qui semblait conjoncturelle à une sorte de sinistrose permanente, du coup de déprime à la dépression profonde.

En 1998 pourtant, le Conseil d'État qui sort des urnes est confiant. Le centre-droite est solidement confirmé, à l'exécutif comme au législatif. Décidé à faire oublier le bref règne d'une majorité de gauche, il retrousse ses manches devant les chantiers ouverts durant la législature précédente. EVM est sur les rails, ne reste plus qu'à réaliser le projet, la planification hospitalière est à faire, tout comme une réforme institutionnelle permettant de désenchevêtrer les tâches entre les communes et le canton. La réforme du statut du fonctionnaire est au point mort, et belle cerise sur le gâteau, le Conseil d'État entend mettre en pratique le principe d'un frein à l'endettement permettant de contrôler les dépenses.

L'obsession budgétaire

Mais l'arithmétique ne refait pas l'histoire. Et la situation des urnes est moins figée qu'il n'y paraît au prime abord. Derrière la lisse façade, la confortable majorité de centre droite est divisée. Les objectifs des radicaux et des libéraux ne coïncident pas, en particulier sur le dossier de la politique fiscale. Pour preuve, le Conseil d'État butte, dès le début, sur son incapacité à adopter un programme de législation. En manque de lignes directrices, le gouvernement vaudois se concentrera alors pendant quatre ans sur un seul de ses dossiers: le rétablissement des finances cantonales. Du souci légitime de renouer avec l'équilibre budgétaire, on

passé à l'obsession de la rigueur financière, comme si le canton de Vaud se résumait aux résultats de ses comptes et à l'élaboration de son budget. Charles Favre, qui s'incarne à lui seul le radicalisme vaudois et l'austérité de Kaspar Villiger impose ses méthodes personnelles à un Conseil d'État mollement enthousiaste. La contrainte d'abord: en 1998, il présente un mécanisme de frein à l'endettement qui fixe, de manière autoritaire, les objectifs financiers à atteindre. Refusé par

le peuple. Forcé par l'échec à ranger ses instruments, il tente alors l'organisation d'une table ronde. Le grand raout, qui réunit la classe politique, les milieux syndicaux, associatifs et économiques, est censé déboucher sur la réconciliation des fronts politiques. Mais le fragile consensus issu des négociations se lézarde rapidement, en particulier en raison de l'incapacité des libéraux à tenir leurs promesses. Retour à la case départ, avec, aux comptes 2000, un déficit de 418 millions.

Et pendant qu'on discute finances, les réformes engagées

par les autres conseillers d'État s'enlisent systématiquement, tirés vers le bas par l'obsession budgétaire. La rigueur éteint les ardeurs. Le projet EVM est mis en application, mais la réforme est freinée par les mesures d'économie; Etacom, adopté en votation populaire, s'installe dans un provisoire qui dure; la Loi sur les agglomérations, pourtant essentielle pour l'avenir du canton, dort depuis cinq ans. Des hôpitaux sont fermés, mais sans que soit véritablement engagée une véritable planification hospitalière. La réforme du statut du fonctionnaire

Médias et candidats

La politique vaudoise n'est certes pas très glorieuse, mais mérite-t-elle d'être aussi mal traitée dans la presse ?

Grand débat électoral sur TSR2, le 12 février à 20 heures 35... du moins selon le programme. Une compétition de ski reportée aura eu raison de cet horaire, le débat étant renvoyé à 21 heures 10. Déjà qu'il fallait être sérieusement motivé pour sacrifier une soirée à la politique vaudoise, et qu'en plus on pouvait suivre, sur TSR1, Anne Heche et Harrison Ford jouer les Robinson Crusoe pendant *Six jours et sept nuits*, on peut se demander quelle part d'audience il restait aux candidats vaudois au Conseil d'État. On voit en tout cas où sont les priorités de la TSR.

L'Hebdo ne fait guère mieux dans son édition du 14 février où, Saint-Valentin oblige, il publie un coup de cœur à la candidate libérale Claudine Amstein. « Pour conserver leurs deux sièges historiques à l'exécutif, susurre-t-on dans son propre parti... » est-il écrit au début d'un paragraphe. Faut-il donc que les libéraux aient la mémoire courte pour ne pas se souvenir que leurs deux sièges n'ont rien d'historique, puisqu'ils ne datent que de quatre ans. A mois que ce ne soit le journaliste qui ait sollicité l'histoire...

semble enfin sous toit, mais le Conseil d'État tarde à la soumettre au référendum. Et ne parlons pas de la réalisation du M2, menée tambour battant et avec un rare souci de communication et qui se ratatine minablement en fin de législature. Entre-temps, le peuple aura encore refusé sèchement la privatisation de la banque cantonale vaudoise.

Manque d'objectifs

Au final, les projets menés par le gouvernement vaudois ont à peine pris leur envol qu'ils se heurtent à d'insurmontables obstacles. Même l'état des finances cantonales s'aggrave. Le canton de Vaud ne parvient pas à équilibrer son ménage courant et les dépenses augmentent, au contraire des autres cantons. Côté recettes, l'administration fiscale n'entame pas de réorganisation, ce qui serait pourtant une des clés de l'assainissement budgétaire. C'est un peu comme si le Conseil d'État décidait à chaque fois de s'arrêter au milieu du gué. Par manque de souffle, sans aucun doute. Mais aussi parce qu'il reste désespérément approximatif dans les objectifs, incapable de distinguer l'essentiel de l'accessoire. Prévaud ainsi une impression générale de fé-

brilité et de crispation entre les membres du collège, ou au mieux un mélange de projets solitaires non assumés solidairement par le Conseil d'État tout entier.

Problème de casting

L'alchimie des personnalités en présence, leurs responsabilités respectives ne sont pas étrangères la médiocrité du bilan affiché. Difficile de comprendre qu'on sacrifie le Département de la santé et de l'action sociale au libéral Charles-Louis Rochat plus connu pour son amour de la chasse que pour sa connaissance du système social vaudois. Les conseillers d'État les plus expérimentés – Claude Ruey, Philippe Biéler ou Jacqueline Maurer – se retranchent en des terres moins exposées, gérant sans grand danger des dossiers de moindre enjeu. Ce sont manifestement les deux conseillers d'État les plus critiqués qui ont, à «l'insu de leur plein gré», donné la tonalité de cette législature. Charles Favre, comme l'héritier solitaire de l'arrogance radicale et Francine Jeanprêtre, incarnant les contradictions, mais aussi les principes et les valeurs de la gauche minoritaire. Enfin, l'absence de leadership du gouvernement vaudois a laissé le champ libre aux partis

dont le rôle s'est renforcé. En ce sens-là, la table ronde a représenté un moment-clé de la législature, qui a vu les formations politiques parvenir à un consensus, proposer des solutions négociées, et digérer les traumatismes précédents. Ce succès des partis explique sans doute l'échec futur de la mise en œuvre des propositions de la table ronde, (mal) reprise en main par l'exécutif et le législatif vaudois.

Vers des collaborations intercantionales

Dans un canton qui a, pendant des décennies, prôné l'auto-suffisance, c'est paradoxalement sur les dossiers de collaboration intercantonale que le gouvernement vaudois version 98-02, s'est le mieux distingué. Par contrainte plus que par choix, certes. Mais en matière de politique universitaire, de promotion économique ou de politique hospitalière, le canton de Vaud a engagé des partenariats avec Genève, Neuchâtel ou Fribourg. Comme si, impuissant à résoudre les problèmes intérieurs – trop de communes, trop d'hôpitaux, trop de déficits – le gouvernement vaudois avait ouvert une fenêtre vers l'extérieur. Comme un appel d'air.

gs

Constitution vaudoise

La Constituante a-t-elle tenu le programme d'il y a trente ans?

Le conseiller d'État vaudois Claude Bonnard avait pris l'initiative, en 1969, de mettre au travail une commission pour préparer une révision de la Constitution cantonale. Elle n'alla pas jusqu'au bout de ses travaux, car elle dut se consacrer aux réponses à donner au conseiller fédéral Kurt Furgler qui avait démarré la révision de la Constitution fédérale. Ces premiers travaux étaient oubliés, même au Département de justice et police

lorsque l'écologiste Philippe Biéler reprit l'idée d'une révision de la Constitution cantonale.

Au moment où la Constituante va achever ses travaux, il est intéressant de rappeler la méthode envisagée et les ambitions affichées il y a trente ans.

La méthode était celle d'une lecture attentive de la Constitution en vigueur pour évaluer la portée du texte, puis d'analyser la situation actuelle et future du canton.

Le président, dans cette perspective, soulève clairement la question des communes.

«Il s'agit tout d'abord d'examiner si les institutions actuelles sont adaptées aux besoins, actuels et futurs, du canton, cet examen ne devant pas se faire sur la base de considérations purement théoriques, mais en tenant compte des problèmes concrets auxquels se heurtent le Grand Conseil et le Conseil d'État. Ces problèmes sont, par exemple, celui de la

structure des 386 communes du canton, de la répartition des tâches entre l'État et les communes et, surtout, celui de la répartition des ressources fiscales entre État et communes d'une part, entre communes d'autre part.» (Extrait du procès-verbal de la séance du 14 juillet 1969 du Groupe de travail pour la révision de la Constitution vaudoise)

La Constituante de 2002 a-t-elle clairement répondu à cette question simple?

ag